



Département de la Guadeloupe  
**Syndicat Mixte des Transports  
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical  
4<sup>ème</sup> séance ordinaire de l'année  
N°34-12-2023  
01 décembre 2023

## **EXTENSION DU PERIMETRE KARU'VELO AUX VILLES DE BAIE- MAHAULT, ABYMES ET GOSIER**

### **SEANCE DU 01 DECEMBRE 2023**

**L'An deux mille vingt-et-trois et le premier décembre à 10h00**, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Georges DAUBIN, Président ;

**Délégués en exercice : 17**

**Présents : 10**

**Absents : 04**

**Excusé : 03**

**Convoqués le : 20/11/2023**

#### **Etaient Présents :**

CAP EXCELLENCE : M. Georges DAUBIN ; M. Joseph LEE ; M. Denis BERNADOTTE ; M. Fulbert HENRY ; Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE ;

RIVIÉRA DU LEVANT : Mme Elodie CLARAC ; M. Jules FRAIR ; Mme Margueritte KANCEL-MURAT ; Mme Liliane MONTOUT ;

RÉGION : M. Philippe DEZAC ;

#### **Etaient absents :**

CAP EXCELLENCE : M. Dominique BIRAS ; M. Jean-Luc CELIGNY ;

RIVIÉRA DU LEVANT : M. Christian BAPTISTE ; M. Cédric CORNET ;

#### **Etaient excusés :**

CAP EXCELLENCE : M. Harry DURIMEL ; Mme Danila BAZILE-CHALUS ;

RÉGION : M. Ary CHALUS ;

#### **Assistaient également à la séance :**

M. Patrick RILCY (*DGS*) ; Mme Lesly BIABIANY (*Chargée de mission*) ; M. Livio CAILLON (*Responsable Juridique*) ; M. Ruiz CHALUS (*Responsable Financier*) ; M. Laurent CHERALDINI (*Responsable Mobilité*) ; M. Karim CYRILLE (*Responsable Moyens généraux*) ; M. Endrick ERAVILLE (*Responsable RH*) ; M. Patrick JEAN-CHARLES (*Chargé de Mission*) ; Mme Florencia LUCINA (*Service Mobilité*) ; M. Pascal ONESTAS (*Service Moyens généraux*) ; M. Marc SINNAN (*Service Mobilité*) ; M. Philippe VALLON (*Service Moyens généraux*) ;

#### **Secrétaire de séance :**

Mme Liliane MONTOUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

## RAPPORT DE PRESENTATION

Le Syndicat Mixte des Transports poursuit le déploiement des vélos en libre-service en s'étendant sur les villes des Abymes, de Baie-Mahault et du Gosier.

Ce sont 10 nouvelles stations qui sont créées en complément des 7 stations de la ville de Pointe-à-Pitre.

Il s'agit dans un premier temps de tisser le réseau en reliant les centre-bourgs. Les sections et hameaux seront desservis dans un second temps.

Les stations suivantes sont envisagées :

Villes	ABYMES (3)	BAIE-MAHAULT (4)	GOSIER (3)
<b>Dénomination des stations</b>	Lycée Jardin d'Essais Boulevard Marie-Galante (Raizet) Daniel Capou (Mairie)	Centre commercial de Destrellan La Poste Le lycée Charles-Coeffin Mairie de Baie-Mahault	Palais des sports Office du tourisme Mairie du Gosier

Désormais le réseau comportera 17 stations réparties sur les 4 villes du territoire initial du SMT ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** le Code des transports ;

**Vu** la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale ;

**Vu** la loi N° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités dite LOM ;

**Vu** la délibération n°05-02-2020 du 6 février 2020 autorisant l'acquisition des vélos à assistance électrique ;

**Vu** le rapport présenté par le Président du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

**Considérant** le bilan de l'expérimentation KARUVELO conduite de juillet 2022 à juillet 2023 avec une flotte de 35 vélos répartis en 7 stations sur le territoire de la ville Pointe-à-Pitre.

**Considérant** le plan du réseau et les photos des stations ci-annexés.

*Le Comité Syndical*

**Après avoir délibéré**

Résultats :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver l'extension du périmètre KARUVELO aux villes de Baie-Mahault, Abymes et Gosier.

**Article 2 :** D'approuver la création de 10 nouvelles stations sur les villes des Abymes, de Baie-Mahault et du Gosier, en complément des 7 stations de la ville de Pointe-à-Pitre.

**Article 3 :** D'approuver la dénomination des 10 nouvelles stations comme suit :

Villes	ABYMES (3)	BAIE-MAHAULT (4)	GOSIER (3)
Dénomination des stations	Lycée Jardin d'Essais Boulevard Marie-Galante (Raizet) Daniel Capou (Mairie)	Centre commercial de Destrellan La Poste Le lycée Charles-Coeffin Mairie de Baie-Mahault	Palais des sports Office du tourisme Mairie du Gosier

**Article 4 :** La présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Baie-Mahault, le

05 DEC 2023

Le Président,

Georges DAUBIN

